



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mardi 8 novembre 2022 à 18 h 30**, à la bibliothèque de l'école

Présences :

Parents

- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Sabrina Gaudreault
- Daniel Guay, président substitut
- Andréanne Lavoie
- Brigitte Lavoie
- Hélène Thivierge
- Caroline Tremblay

Représentants des élèves

- Léane Boudreault
- Kim Belley

Personnel professionnel :

- Chloé Girard
- Marie-Claude Fortin (substitut)

Personnel de soutien

- Julie Thibeault

Enseignants

- Stéphane Côté
- Lise Lapointe
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Karine Simard
- Gabriel Turcotte

Assistants à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Marianne Tremblay, gest. administrative
- Alice Côté, technicienne en loisir

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 32.
Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CÉ 22-23-022

CONSIDÉRANT que messieurs Daniel Guay, substitut à la présidence, et Jean-François Giroux ont élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 8 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

- 5.4 Activités parascolaires ;
- 6.1 Réveillon de Noël (approbation), remplaçant le point 12 ;
- 6.2 Journées thématiques au profit des Mains de l'Espoir (approbation) ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



3. Période de questions du public

Aucun public.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2022

CÉ 22-23-023

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par monsieur Jean-François Giroux.

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Lavoie et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 4 octobre 2022 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. Suivi au procès-verbal du 4 octobre 2022

5.1. Point 9 : Représentants des élèves (Halloween)

L'activité s'est bien déroulée et les élèves ont apprécié l'événement. L'attente pour la maison hantée était longue, donc la formule serait à revoir. Un taux de présence d'environ 70 % a été enregistré lors de l'après-midi d'activités.

5.2. Point 19.4.1 : Party Rave

Le party Rave n'aura pas lieu le 1^{er} décembre en raison de la tenue des rencontres de parents cette même soirée. Les organisateurs vérifient pour une autre date.

5.3. Point 20.2 : Fondation Trioomph

La direction informe les membres qu'un encadrement plus strict sera établi l'an prochain pour éviter que des comportements illégaux et inadéquats de la part des propriétaires de voitures se répètent cette année. Ces derniers seront invités à faire de la sensibilisation auprès des jeunes et de mettre l'accent sur l'importance de l'école. Cette activité récompense est très motivante et appréciée des jeunes et les membres sont d'avis qu'elle doit être reconduite cette année.

5.4. Point 20.1 : Activités parascolaires

Une lettre a été transmise aux parents concernés par l'activité de monsieur Boulet. Dorénavant, les parents recevront une communication lorsque leur enfant s'inscrira à des activités offertes par des organismes ou des personnes externes de notre école. Ils seront informés que l'activité n'est pas liée à notre école et qu'ils doivent communiquer avec la personne responsable pour obtenir des renseignements. De plus, les antécédents judiciaires devront être vérifiés pour toute personne qui souhaite solliciter nos élèves dans notre école.



6. Représentantes des élèves

CÉ 22-23-024

6.1. Réveillon de Noël (approbation)

Les représentants des élèves proposent la tenue du traditionnel réveillon de Noël. Ce dernier aurait lieu le 22 décembre 2022, de 16 h 15 à 20 h 15. Les élèves auraient congé d'école le 23 décembre. En cas de fermeture d'école le 22 décembre, l'activité serait reportée au 23 décembre de 9 h 30 à 13 h 30.

Toute la journée du 22 décembre, les élèves pourraient être habillés en tenue chic. Un souper spécial serait offert à la cafétéria en deux services : de 16 h 45 à 17 h 30 pour le 1^{er} cycle et de 17 h 30 à 18 h 15 pour le 2^e cycle.

De nombreuses activités seront organisées : improvisation, musique d'ambiance, « Photobooth », karaoké, chocolat chaud, concours de plongeon à la piscine, patinage, hockey, glissade, jeux gonflables, jeu le tricheur, bingo, etc.

Les élèves qui décident de quitter l'école ne pourront la réintégrer par la suite. Les élèves du 1^{er} cycle ne pourront quitter avant la fin sans qu'une autorisation parentale les y autorise (écrite ou téléphonique).

IL EST PROPOSÉ par Madame Sabrina Gaudreault d'**APPROUVER** la soirée du réveillon de Noël du 22 décembre 2022 comme présenté et d'autoriser la suspension des cours le 23 décembre.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

6.2. Journées thématiques au profit des Mains de l'Espoir

CÉ 22-23-025

Le conseil étudiant propose la tenue de 5 journées thématiques les 7, 14 et 21 décembre et les 11 et 18 janvier. En échange d'un don à l'organisme *Les mains de l'Espoir*, les élèves pourront venir à l'école vêtus selon une thématique. Lors de ces journées, des activités style kermesse seront organisées sur l'heure du dîner. La direction précise qu'une tournée de classe devra être effectuée afin d'informer les élèves qu'ils devront être habillés décentement et qu'ils devront respecter la thématique proposée.

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Lavoie d'**APPROUVER** les 5 journées thématiques au profit de l'organisme Les mains de l'Espoir.

7. Attribution des fonds provenant du voyage en Grèce (amendement)

CÉ 22-23-026

Un amendement est demandé pour la résolution # CÉ 22-23-012.

CONSIDÉRANT que la cohorte qui avait amassé les sommes pour le projet VOYAGE EN GRÈCE a terminé son secondaire en 2021-2022 ;

CONSIDÉRANT le solde de 2881,10 \$ accumulé dans un fonds à destination individuelle (27935) par des campagnes de financement individuelles pour le VOYAGE EN GRÈCE ;

CONSIDÉRANT qu'il avait été entendu avec les élèves que les sommes non utilisées par eux après la fin de leur secondaire seraient attribuées à un autre fonds à destination spéciale ;

CONSIDÉRANT le solde de 2045,15 \$ provenant de commandites et dons amassés par les organisateurs du voyage (27939) ;

CONSIDÉRANT qu'un fonds d'aide pour tous projets étudiants est en place dans les fonds à destination spéciale ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de transférer le montant de 4925,25 \$ au fonds d'aide (27901) permettant que ces sommes puissent être réattribuées par le conseil d'établissement à un nouveau projet selon les demandes reçues ultérieurement.

8. Attribution d'un montant pour permettre à une élève défavorisée de participer au voyage à New York (approbation)

CÉ 22-23-027

CONSIDÉRANT que le solde du fonds d'aide est de 8 536 \$ au 8 novembre 2022 ;

CONSIDÉRANT que ce fonds d'aide est en place dans les fonds à destination spéciale pour aider des élèves à participer à des activités spéciales ;

CONSIDÉRANT qu'une élève défavorisée aimerait faire le voyage à New York en fin d'année ;

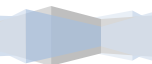
CONSIDÉRANT qu'il est difficile pour elle de participer à la campagne de financement ;

CONSIDÉRANT qu'il est entendu avec la jeune de contribuer par elle-même pour 45 \$ et que ses parents assumeront les coûts liés à ses dépenses personnelles lors du voyage ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marie Roy et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de transférer un montant de 475 \$ au voyage à New York (27930) qui servira à assumer les frais de voyage pour cette élève.

DE MANDATER la direction à mettre en place un cadre et des balises claires pour le traitement des demandes au fonds d'aide.

DE MANDATER la direction pour qu'elle communique aux membres du personnel la trajectoire à suivre pour faire une demande au fonds d'aide.



9. Amendements au budget annuel 2022-2023 de l'établissement (adoption)

CÉ 22-23-029

Madame Marianne Tremblay fait la présentation du budget d'opération 2022-2023 avec les montants à jour des mesures disponibles.

Le total des revenus comprenant le budget d'opération de base (161 764 \$), la mesure EHDAA (261 459 \$), les mesures particulières (720 113 \$) et les autres allocations (26 227 \$) s'élève à 1 169 553 \$. Les dépenses se chiffrent à 1 119 190 \$ à ce jour ce qui fait en sorte que le budget prévisionnel est excédentaire de 50 362 \$. Ce montant représente 4 % du budget prévisionnel total.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ D'ADOPTER** le budget d'opération de l'établissement 2022-2023 amendé comme présenté ;

D'ACCORDER un crédit de 25 \$ aux parents qui était destiné à la surveillance sur l'heure du dîner.

10. Activité de financement pour la concentration ski-golf-curling (approbation)

CÉ 22-23-030

Afin de récolter des sous pour l'achat d'équipement de curling, des élèves de la concentration ski-golf-curling s'occuperont du vestiaire lors du Challenge Desjardins qui se tiendra le 26 novembre prochain.

IL EST PROPOSÉ par madame Hélène Thivierge d'**APPROUVER** l'activité de financement du 26 novembre pour l'achat d'équipement en concentration ski-golf-curling.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

11. Journée civile lors de la prise de photo des finissants (approbation)

CÉ 22-23-031

Il est demandé d'autoriser les finissantes et les finissants à pouvoir se présenter à l'école sans l'uniforme lors de la journée de prise de photo. Cette journée aura lieu en novembre et la date reste à déterminer.

IL EST PROPOSÉ par madame Sabrina Gaudreault d'**APPROUVER** la journée en civil lors de la prise de photo des finissantes et finissants.

13. Contenu obligatoire en orientation scolaire (approbation)

Ce document, détaillant le contenu obligatoire en orientation scolaire, sera transmis par courriel à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance. L'approbation de ce document sera demandée lors de la prochaine séance du Conseil. De plus, un suivi sera fait avec la conseillère d'orientation afin de voir les possibilités pour que certains thèmes soient vus par les élèves en arrimage.

14. Sujets d'information

- 14.1. **Présidence**
Aucun sujet.



14.2. Direction

14.2.1. Sondage 2021-2022 effectué auprès des élèves

Monsieur Giroux fait une présentation sommaire des résultats récoltés lors du sondage effectué auprès des élèves l'an passé. Les membres recevront une copie des résultats et sont invités à poser leurs questions, faire des commentaires et des suggestions lors de la prochaine séance du Conseil.

14.2.2. Planification de la consultation obligatoire des élèves

Monsieur Giroux invite les membres à consulter le sondage et à faire leurs propositions d'ajout ou de retrait de thèmes lors du prochain Conseil.

14.2.3. Suivi du projet éducatif

Le projet éducatif 2019-2023 comporte 9 objectifs. Un travail d'élaboration d'un nouveau projet éducatif est en cours de réalisation. Le nombre d'objectifs sera réduit et la réussite, le bien-être et l'engagement des élèves en seront les grandes orientations.

14.2.4. Départ de la direction

Monsieur Giroux informe les membres de son départ pour une réaffectation en tant que directeur à l'acte Les marées montantes. Il commencera sa nouvelle réaffectation dès janvier 2023. Monsieur Martin Morasse agira à titre de directeur de l'école secondaire du Plateau.

14.3. Comité de parents

Madame Lavoie fait un résumé des points qui ont été traités lors de la dernière rencontre du comité de parents : élections du conseil exécutif et des représentants des différents comités. Elle sonde les membres sur des idées de sujets à traiter pour une prochaine conférence offerte aux parents. Le 17 novembre prochain se tiendra une conférence sur les troubles alimentaires chez les jeunes.

14.4. Personnel enseignant

Les membres du personnel enseignant prennent la parole pour remercier monsieur Giroux pour ses bons services en tant que directeur depuis les 9 dernières années. Ils soulignent son engagement envers notre école et ses actions qui ont permis d'unir l'équipe-école.

14.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

14.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.



15. Sujets divers

15.1. Annulation d'activités parascolaires

Un membre demande quelle est la façon d'informer les élèves lorsqu'il y a une annulation d'une activité parascolaire. La direction fera un suivi auprès de la technicienne en loisir et donnera des précisions lors de la prochaine séance.

16. Levée de la séance à 21 h

CÉ 22-23-032

IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Côté, et **RÉSOLU** :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Daniel Guay
Président substitut

Jean-François Giroux
Directeur

